



Région
Hauts-de-France

Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

ID : 059-200053742-20240916-24007207-AR

S²LO

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.4231-3 ;

Vu la délibération n° 2021.01136 du Conseil régional du 2 juillet 2021 portant élection du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération n°2024.00467 de la Commission permanente du Conseil régional du 4 avril 2024 relative à l'engagement de la Région dans les contrats de ville « Quartiers 2030 » et dispositifs de mise en œuvre (2024) du nouveau cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers de la Politique de la Ville 2024-2030 ;

Considérant l'absence ou l'empêchement de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional, le 24 septembre 2024 ;

ARRETE M° 24007207

ARTICLE 1 : Délégation est accordée à Madame Sabine FINEZ, conseillère régionale, aux fins de signer, le mardi 24 septembre 2024 à Noyelles-sous-Lens, le contrat de ville « Quartiers 2030 » de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat dans la région, en application des dispositions du 1^{er} alinéa de l'article L4141-1 du code général des collectivités territoriales et celles du 2^{ème} de l'article L4141-2 du même code.

Fait à Lille, le 16 SEP. 2024

Xavier BERTRAND

Publié le